

SUCCESSION - MANDAT

1) Identification complète du (de la) défunt(e) :

 Nom : GOBLET Prénom : Etienne

Ref ING : SUC_ _ _ _ _

 Date de naissance : 29 / 09 / 1954 . Date de décès : 19 / 02 / 2022 .

2) Identification complète du (des) mandant(s) « ayant(s) droit à la succession » et mandataire :

MANDANT(S) (personne qui donne mandat)	MANDATAIRE (personne qui a reçu mandat)
MANDANT 1 Nom : _____ Prénom : _____ Adresse : _____ _____ _____	MANDATAIRE Nom : _____ Prénom : _____ Adresse : _____ _____ _____
MANDANT 2 Nom : _____ Prénom : _____ Adresse : _____ _____ _____	
MANDANT 3 Nom : _____ Prénom : _____ Adresse : _____ _____ _____	

SUCCESSION - MANDAT

3) A l'effet :

A. EN MATIERE D'OPERATIONS BANCAIRES :

- d'opérer tous retraits et transferts des avoirs inscrits aux comptes ouverts au nom de la succession précitée, de conclure toutes conventions à leurs propos, de consentir s'il échet à la stipulation de l'unicité de ces comptes, et de les solder même en sa (leur) faveur;
- d'effectuer, sans aucune exception, toutes opérations relatives aux valeurs mobilières déposées ou inscrites au nom de cette succession, de signer tous accords ou convention relatifs au régime fiscal de pareilles valeurs ainsi qu'à leur fongibilité;
- d'émettre tous chèques sur le(s) compte(s) ouvert(s) ou qui sera (seront) ouvert(s) au nom de la succession;
- d'effectuer toutes opérations au nom de la succession.

B. EN MATIERE DE COFFRE-FORT :

- de procéder à l'ouverture du coffre-fort n° Aucun coffre existant dont le défunt était locataire chez ING Belgique SA, Siège/ Agence de _____, au besoin par forage, d'en retirer le contenu, d'en faire dresser l'inventaire, de renoncer à la location dudit coffre, de faire toutes déclarations et réserves et, généralement, tout ce qui sera nécessaire y compris déposer sous compte espèces ou titres ouvert ou à ouvrir au nom de la succession, tout ou partie des espèces et titres trouvés dans le coffre.

A ces fins sub A et B, signer tous actes et pièces, quittances et décharges, élire domicile, le tout aux conditions que le mandataire jugera convenir, promettant d'avance ratification.

Le présent mandat ne pourra être révoqué que par un écrit adressé par recommandé ou remis contre décharge à la Banque. La Banque tiendra compte de la révocation à partir du troisième jour ouvrable bancaire suivant sa réception. Toutefois, elle s'efforce, dans la mesure de ses possibilités, d'y donner suite avant l'expiration de ce délai. Aucune faute ne peut lui être imputée si elle exécute, après la prise d'effet de la révocation, une opération initiée ou un ordre donné par le mandataire avant cette prise d'effet.

La Banque dispose du même délai que celui fixé ci-dessus pour prendre en compte la cessation des effets d'une procuration par la survenance d'une des causes prévues par l'article 2003 alinéa 3 du code civil (décès, interdiction, déconfiture du mandant ou du mandataire) ou assimilées à celle-ci, ledit délai prenant cours en pareil cas le jour où l'événement en cause a été porté à la connaissance de la Banque.

La révocation sera valable même si elle n'émane que d'un seul mandant. Il est expressément reconnu par les soussignés, parties mandante et mandataire, qu'il appartient au seul mandant de qui émanerait une révocation, d'en aviser tant ses co-mandants éventuels que le mandataire.

La Banque est toutefois libre de notifier à tout moment la révocation à ces personnes ou à certaines d'entre elles sans qu'elle ait aucune justification à fournir au mandant.

Signatures du/des mandant(s) et mandataire :

IMPORTANT : Veuillez joindre copie recto/ verso des cartes d'identité de tous les mandants et mandataire afin de vérifier les identités et signatures sur base de la carte d'identité

MANDANT(S) (personne qui donne mandat)	MANDATAIRE (personne qui a reçu mandat)
<p>MANDANT 1</p> <p>Signature : _____</p>	<p>MANDATAIRE</p> <p>Signature: _____</p>
<p>MANDANT 2</p> <p>Signature : _____</p>	
<p>MANDANT 3</p> <p>Signature : _____</p>	

Fait à _____, le . . / . . / 2 0 . .

SUCCESSION - MANDAT

Protection de la vie privée :

Les données communiquées à ING Belgique dans le cadre du présent document sont traitées par ING Belgique SA, Avenue Marnix 24, 1000 Bruxelles aux fins de gestion centrale de la clientèle, de gestion des comptes et paiements, de marketing de services bancaires, financiers et d'assurances (sauf opposition de la part de la personne concernée, sur demande et sans frais, au marketing direct), de vision globale du client et de contrôle des opérations et de prévention des irrégularités ainsi que, le cas échéant, d'octroi et de gestion des crédits, de gestion de fortune (placements) et de courtage (e.a. d'assurances).

Ces données sont communiquées aux autres sociétés du groupe ING dans l'Union européenne exerçant des activités bancaires, d'assurances et financières à des fins de gestion centrale de la clientèle, de marketing (sauf publicités par courriers électroniques et sauf opposition, sur demande et sans frais, de la personne concernée au marketing direct), de vision globale du client et de fourniture de leurs services (le cas échéant) et de contrôle de la régularité des opérations (en ce compris la prévention des irrégularités). Elles sont également communiquées aux assureurs établis dans l'Union européenne et à leurs éventuels représentants en Belgique, pour lesquels la banque agit en qualité d'intermédiaire d'assurances (liste sur demande), pour autant qu'elles soient nécessaires aux fins de (le cas échéant) conclusion et gestion d'assurances (not. d'évaluation du risque assuré), de marketing de services d'assurances (sauf publicités par courrier électronique et sauf opposition, sur demande et sans frais, de la personne concernée au marketing direct), de gestion centrale de la clientèle et de contrôle de la régularité des opérations (en ce compris la prévention des irrégularités).

Vous pouvez prendre connaissance et rectifier les données vous concernant. Vous pouvez également demander l'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement vous concernant ainsi que vous opposer au traitement. Vous disposez enfin du droit à la portabilité de vos données.

Pour toute information complémentaire, veuillez consulter l'article 6 (Protection de la vie privée) du Règlement général des opérations d'ING Belgique et la Déclaration de confidentialité d'ING Belgique pour la protection de la vie privée (disponibles dans les agences ING et sur www.ing.be). Pour toute question, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données (ing-be-PrivacyOffice@ing.com ou ING Privacy Office, Cours Saint Michel 60, 1040 Bruxelles).

Toute personne physique peut s'opposer au traitement de ses données par ING Belgique à des fins de Marketing Direct en mentionnant son nom ci-après :

et/ou à la communication de ces données à d'autres sociétés du groupe ING et/ou aux assureurs liés dans l'Union européenne et à leurs représentants en Belgique à des fins de Marketing Direct en mentionnant ses nom et prénom ci-après :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....